

INITIATIVE POUR LES DROITS GÉNÉSIQUES EN AFRIQUE

Déclaration d'engagement



Du 10 au 13 février 2019, l'Initiative pour les droits génésiques en Afrique (ARRI) a réuni à Kigali, au Rwanda, des représentants de plus de 35 organisations de 13 pays africains travaillant dans un large éventail de secteurs et de disciplines pour discuter du paysage changeant de la Santé sexuelle et reproductive et les droits associés en Afrique. Les participants ont réfléchi aux défis et aux opportunités qui existent par rapport à la fermeture des espaces civiques pour les défenseurs des droits humains ainsi que pour les organisations et prestataires de service œuvrant dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive et les droits associés (SSRD), la santé maternelle, la santé sexuelle et reproductive des adolescents et leurs droits et la santé sexuelle et reproductive et les droits associés dans des situations de conflits et d'urgence. Les participants représentaient des experts dans les domaines suivants: droits des femmes, santé et droits sexuels et génésiques, droits des personnes handicapées, droits juridiques et humains, droits des adolescents, prestation de services, communications, SSRD dans les situations de conflit et d'urgence, institutions nationales des droits humains et le milieu universitaire.

L'ARRI a été lancé en 2017 et se consacre à accélérer les progrès vers la pleine réalisation des droits sexuels et reproductifs des femmes et des adolescentes africaines, en coordonnant, en reliant et en renforçant le plaidoyer juridique et politique aux niveaux national, régional et mondial. La vision de l'ARRI est de voir une Afrique où toutes les femmes et toutes les adolescentes dans leur diversité sont capables de prendre des décisions autonomes sur leur santé sexuelle et reproductive sans coercition, leur permettant de réaliser pleinement leur potentiel et leur bien-être. L'ARRI cherche également à renforcer le mouvement des droits en matière de reproduction en créant un forum où les membres peuvent partager leurs expériences, échanger des connaissances et des compétences précieuses, et utiliser leur force collective pour faire progresser la redevabilité et améliorer l'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et reproductive. Les membres ont fait preuve de tirer parti des lois et politiques nationales et des instruments régionaux et mondiaux pour faire progresser les droits en matière de reproduction dans leur pays et/ou au niveau régional africain avec les mécanismes nationaux des droits de l'homme, les ministères de la santé, les communautés économiques régionales et les organes régionaux et mondiaux des droits de l'homme.

Tout en reconnaissant les progrès qui ont été réalisés vers la réalisation des droits sexuels et reproductifs, y compris la reconnaissance progressive de ces droits dans des instruments relatifs aux droits de l'homme, nous sommes préoccupés par l'application inadéquate des lois et des politiques et par les efforts visant à faire reculer les gains réalisés par la répression

des organisations de la société civile, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), les attaques contre les défenseurs des droits humains, notamment des défenseurs de la santé sexuelle et reproductive et les droits associés (SSRD) et des prestataires de services, et par l'application des règles de financement qui limitent les ressources allouées au travail de SSRD.

Reconnaissant que les droits sexuels et reproductifs sont des droits humains fondamentaux, les gouvernements doivent respecter, protéger et réaliser l'ensemble de ces droits et renforcer les capacités des femmes et des adolescents, notamment dans les situations de conflit et d'urgence.

Reconnaissant les lacunes, les défis et les opportunités qui existent en relation avec la réalisation de ces droits, et la nécessité d'une recherche fondée sur des données probantes pour orienter les programmes de santé sexuelle et reproductive, le plaidoyer et l'élaboration des lois et de politiques sur la SSRD, nous, **membres de l'ARRI convenons de:**

Protéger de manière proactive et élargir l'espace civique pour la SSRD qui est affecté par les actions juridiques, politiques et administratives qui restreignent la jouissance de la SSRD et le travail des défenseurs des droits sexuels et reproductifs et des prestataires de services en:

- plaidant en faveur de la pleine reconnaissance des défenseurs et des prestataires de services de SSRD en tant que défenseurs des droits humains et contester les lois, les politiques et les actions administratives qui restreignent leur travail;

- prenant des mesures concertées pour assurer la SSRD et être solidaires avec tous les défenseurs des droits de l'homme et avec toutes les institutions qui font face à des menaces et à des attaques, notamment en établissant un mécanisme de réponse rapide et en travaillant avec les réseaux existants pour étendre leurs structures de soutien aux défenseurs des droits sexuels et reproductifs;
- agissant pour inverser les efforts visant à saper l'autonomie des mécanismes régionaux des droits de l'homme et les attaques contre le droit des organisations de la société civile à travailler avec ces organes, en collaborant avec les mécanismes régionaux des droits de l'homme, le Réseau des institutions nationales africaines des droits de l'homme (NANHRI) et ses entités constitutives afin de défendre la SSRD et l'espace civil à tous les niveaux.

Aborder la question d'accès à l'information comme un droit fondamental qui sous-tend la capacité des femmes et des adolescentes de revendiquer et d'exercer l'ensemble de leurs droits en matière de sexualité et de reproduction en:

- plaidant en faveur de la fourniture proactive d'informations précises et complètes sur la santé sexuelle et reproductives et les droits associés dans des contextes formels et informels;
- plaidant pour que les États adoptent et appliquent des lois sur la liberté de l'information et répondent rapidement aux demandes d'information formulées par toutes les parties prenantes, y compris les défenseurs de la SSRD, et veiller à ce que ces informations soient disponibles auprès des institutions publiques et privées;
- contestant des lois, politiques et pratiques affectant le droit d'accès à l'information, y compris les restrictions sur la collecte et la diffusion de l'information par les acteurs publics et privés, et les restrictions imposées par les gouvernements étrangers.

Assurer des services complets de santé maternelle en:

- Recueillant des éléments de preuve sur la manière dont une approche fondée sur les droits de l'homme peut mieux garantir l'accès à des services de santé maternelle complets, accessibles, acceptables, disponibles et de bonne qualité;
- Plaidant en faveur de l'accès aux informations complètes sur la santé maternelle et aux services accessibles, acceptables, disponibles et de bonne qualité, y compris

l'accès à l'avortement médicalisé et aux soins post-avortement, notamment par le biais des litiges, de la réforme et de l'application des lois et des politiques.

Assurer la santé sexuelle et reproductive et les droits associés des populations touchées par des conflits et dans des situations d'urgence en:

- plaidant en faveur de l'accès des femmes et des adolescents à des informations et des services complets en matière de santé sexuelle et reproductive dans les situations de conflit et d'urgence;
- créant une base de données probantes et en plaidant en faveur de la reconnaissance de toute la gamme des violations des droits en matière de santé sexuelle et reproductive et les droits associés commises dans des situations de conflit et d'urgence, y compris l'insuffisance des services et le manque d'accès à des services complets de santé sexuelle et génésique pour les personnes touchées par le conflit, entre autres violations.
- promouvant l'accès à la justice pour les violations des droits en matière de santé sexuelle et reproductive commises dans des situations de conflit et d'urgence, notamment en renforçant les cadres et processus juridiques locaux, régionaux et internationaux et en renforçant la capacité des femmes et des adolescents touchés par des conflits à participer à ces processus.

Promouvoir la pleine jouissance par les adolescents de leur santé sexuelle et reproductive et les droits associés en:

- plaidant en faveur de la pleine reconnaissance de ces droits au niveau national, conformément aux instruments sous-régionaux, régionaux et mondiaux relatifs aux droits de l'homme;
- plaidant en faveur d'un environnement juridique et politique favorable pour faciliter l'accès des adolescents à une information et à des services complets en matière de santé sexuelle et reproductive;
- promouvant une participation significative des adolescents à la prise de décisions sur toutes les questions affectant leur bien-être;
- plaider en faveur de l'allocation de ressources adéquates pour la réalisation effective de la SSRD des adolescents.

Ayant pris l'engagement d'entreprendre ce qui précède,
NOUS EXHORTONS:

Gouvernements

- Garantir, en droit et en pratique, l'accès des femmes et des adolescents à des informations complètes, exactes et opportunes sur la santé sexuelle et reproductive et les droits associés et sur toute la gamme des services de santé sexuelle et reproductive, notamment en;
 - Réformant les lois, politiques et pratiques administratives restrictives qui entravent la réalisation de ces droits; et
 - Finançant et en mettant en œuvre intégralement les lois et les politiques qui font progresser la SSRD
- Faire rapport à la CADHP sur les mesures prises pour assurer le plein exercice des droits garantis aux femmes et aux filles par le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo);
- Affecter davantage de ressources, financières et humaines, pour faciliter l'accès à l'information et aux services en matière de santé et de droits sexuels et génésiques;
- Mettre en œuvre les engagements régionaux et mondiaux en faveur d'une participation significative des adolescents aux décisions affectant leur SSRD, notamment en mettant en place les mécanismes et les ressources nécessaires à cet effet.

Institutions nationales des droits de l'homme

- Mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action d'Amman en intégrant la SSRD dans leur programmation;
- Renforcer les capacités internes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs afin de permettre le déploiement efficace de leurs mandats en vue du respect, de la protection et de l'accomplissement de la santé sexuelle et reproductive et les droits associés dans leurs contextes;
- Intégrer les questions de la santé sexuelle et reproductive et les droits associés dans la préparation des rapports alternatifs aux mécanismes régionaux et mondiaux des droits de l'homme;
- Plaider auprès de leurs gouvernements contre le refoulement du Protocole de Maputo;

- Travailler avec d'autres acteurs, y compris les défenseurs et les organisations de la SSRD, pour défendre l'espace des droits humains et veiller à ce que les lois et les politiques restrictives qui entravent le travail de la SSRD soient abrogées;
- Jouer le rôle de chef de file dans la mise en œuvre des lois sur l'accès à l'information auprès du gouvernement.

Prestataires de services humanitaires

- Adopter une approche fondée sur les droits de l'homme pour la prestation de services dans les situations de conflit et d'urgence, notamment en intégrant et en donnant la priorité à l'ensemble des services de santé sexuelle et reproductive (SSR), en assurant une participation effective des communautés touchées à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de SSR;
- Adopter l'approche « ne pas nuire » dans leurs opérations.

Mécanismes de justice transitionnelle

- Donner la priorité à la redevabilité pour les violations des droits sexuels et reproductifs qui surviennent pendant les conflits, notamment en veillant à ce que les violations de la SSRD soient correctement documentées et corrigées;
- Garantir que les survivants de violations des droits en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs ont le droit de participer de manière significative aux mécanismes de justice post-conflit.

Communautés économiques régionales (CER) et Union africaine (UA)

- Adhérer à l'esprit des documents constitutifs de l'UA, du système africain et des CER en assurant une plus large participation des citoyens et en élargissant et préservant l'espace d'engagement des organisations de la société civile;
- Adopter des cadres juridiques et politiques habilitants pour la jouissance et l'épanouissement de la SSRD;
- Élaborer et mettre en œuvre des règles d'engagement globales pour les missions de maintien de la paix et d'imposition de la paix qui tiennent compte de la SSRD et assurent la responsabilité des violations des droits sexuels et génésiques perpétrées par les membres de ces missions pendant les conflits;
- Intégrer la SSRD dans les mécanismes d'alerte précoce existants ou nouveaux afin d'enrayer les violations des droits sexuels et reproductifs qui surviennent dans les conflits.

Bailleurs

- Veiller à ce que les États bénéficiaires de l'aide au développement s'engagent à respecter, protéger et mettre en œuvre l'ensemble des droits en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs et à intégrer des mécanismes efficaces de responsabilisation pour les violations de ces droits, y compris en révoquant ou en retenant l'aide si nécessaire;
- Intégrer une approche de la SSRD fondée sur les droits de l'homme dans l'aide au développement, notamment en consacrant des ressources suffisantes à la protection contre la fermeture de l'espace civique, en abrogeant les restrictions ou limitations à la liberté d'expression ou d'association liées au financement et en donnant la priorité à l'accès à des services complets de SSRD.
- Veiller à ce que l'aide au développement apportée aux organisations travaillant dans le domaine de la SSRD renforce ces organisations et améliore la coordination et l'efficacité en favorisant des liens et une communication plus solides entre les acteurs du secteur.

Adoptée à Kigali, le 13 février 2019

La Déclaration d'engagement a été approuvée par les membres dont les noms sont indiqués ci-dessous:

Organisation	Nom et prénom	Pays
Solidarity of Burundian Women for Social Welfare and Progress	Avocat Jean Nkeshimana	Burundi
Dynamic Femmes	Claudine Siewe	Cameroun
Association Avenir du Nepad	Djembo Ornael Mikhael	Congo
Women's Solidarity for Integral Development (SOFEDI)	Vivian Sebahire Maramuke	République Démocratique du Congo
AGIL Internationale	Mory Conde	Guinée
AGIL Internationale	Mariama S. Wangue	Guinée
Federation of Women Lawyers (FIDA Kenya)	Miriam Wachira	Kenya
Trust for Indigenous Culture and Health (TICAH)	Mageda Esolyo	Kenya
African Woman and Child Feature Service (AWCFS)	Arthur Okwemba	Kenya
Network for Adolescent and Youth Africa (NAYA)	Victor Rasugu	Kenya
Inclusion International/ KAIHID	Fatma Wangari Haji	Kenya
Centre for the Study of Adolescence (CSA)	Albert Obbuyu	Kenya
Center for Reproductive Rights	Nancy Northup	Kenya
Center for Reproductive Rights	Evelyne Opondo	Kenya
Center for Reproductive Rights	Jill Russell	Kenya
Center for Reproductive Rights	Katherine Mayall	Kenya
Center for Reproductive Rights	Nyasha Chingore-Munazvo	Kenya
Center for Reproductive Rights	Onyema Afulukwe	Kenya
Center for Reproductive Rights	Lucy Minayo	Kenya
Center for Reproductive Rights	Martin Onyango	Kenya
Center for Reproductive Rights	Selome Argaw	Kenya
Center for Reproductive Rights	Miriam Nthenge	Kenya
Center for Reproductive Rights	Betty Odallo	Kenya

Center for Reproductive Rights	Victoria Ojoo	Kenya
Center for Reproductive Rights	Mary Gaichiri	Kenya
Center for Reproductive Rights	Jane Mangwana	Kenya
Center for Reproductive Rights	Daisy Rotich	Kenya
Center for Reproductive Rights	William Oluchina	Kenya
Center for Reproductive Rights	John Mims	Kenya
Center for Reproductive Rights	Mercy Musyimi	Kenya
Kisumu Medical and Education Trust (KMET)	Monica Oguttu	Kenya
Kenya National Commission on Human Rights	Commissioner George Morara	Kenya
Ipas Africa Alliance	Judith Okal	Kenya
Member in individual capacity	Prof. Joachim Osur	Kenya
Women and Law Southern Africa Research and Educational Trust (WLSA)	Clara Lungu	Malawi
Nyale Institute	Godfrey Kangaude	Malawi
The Coalition for the Prevention of Unsafe Abortion (COPUA)	Juliet Chimwanga	Malawi
Legal Defence and Assistance Project (LEDAP)	Pamela Okoroigwe	Nigeria
Women Advocates Research and Documentation Centre (WARDC)	Bukola Osidibo	Nigeria
Health Development Initiative (HDI)	Dr. Aflodis Kagaba	Rwanda
Great Lakes Initiative for Human Rights and Development (GLIHD)	John Scarius	Rwanda
African Youth and Adolescent Network on population and Development (Afri-YAN)	Hellen Nomugisha	Rwanda
Association Juristes des Senegalaises	Amy Sakho	Senegal
Aids Rights Alliance for Southern Africa (ARASA)	Nthabiseng Mokoena	Afrique du Sud
South African Human Rights Commission (SAHRC)	Ncumisa Willie	Afrique du Sud
Southern African Litigation Centre	Tambudzai Gonese	Afrique du Sud
Legal and Human Rights Centre (LHRC)	Naemy Silayo	Tanzanie
Chama cha Uzazi na Malezi Bora (UMATI)	Dr. Lugano Lyndon Daimon	Tanzanie
Tanzania Women Lawyers Association (TAWLA)	Tike Mwambipile	Tanzanie
Msichana Initiative	Jebra Kambole	Tanzanie
Human Rights Awareness and Promotion Forum (HRAPF)	Edward Mwebaza	Ouganda
Uganda Association of Women Lawyers (FIDA Uganda)	Munduru Mercy Grace	Ouganda
Center for Health, Human Rights and Development (CEHURD)	Dhafa Esther Kyaliki	Ouganda